

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 10 juin 2020 prolongeant le permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « permis de Val de Drôme » (Ardèche et Drôme), à la société Fonroche Géothermie SAS

NOR : TRER2010872A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'économie et des finances en date du 10 juin 2020, le permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « permis de Val de Drôme » (Ardèche et Drôme), accordé à la société Fonroche Géothermie SAS (ZAC des Champs de Lescaze, CS 90021, 47310 Roquefort) par arrêté du 18 mars 2014, est prolongé jusqu'au 27 mars 2024 sur une superficie réduite à 487 km² environ et compte tenu d'un engagement financier de 16 900 000 €.

Conformément à l'extrait de carte au 1:100 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les segments de droites joignant les sommets définis ci-après :

SOMMETS	RGF93	
	Longitude Ouest	Latitude Nord
A	04°50'41,4"	44°58'05,5"
B	05°01'53,8"	44°57'49,8"
C	05°00'36,5"	44°42'07,8"
D	04°50'07,8"	44°39'42,2"
E	04°50'54,4"	44°44'40,1"

Un extrait de l'arrêté sera affiché aux préfectures de l'Ardèche et de la Drôme. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les départements et, aux frais du permissionnaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

Nota. – Il peut être pris connaissance du texte complet de l'arrêté et de la carte auprès du ministère de la transition écologique et solidaire (direction de l'énergie, bureau des ressources énergétiques du sous-sol, tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Puteaux) ainsi qu'auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (pôle police de l'eau et hydroélectricité, 5, place Jules-Ferry, 69006 Lyon).